

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021 À 18 h 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 9 août 2021 à 18 h 30, **en vidéoconférence**, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 33.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2021-08-163 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1,059 400.00 \$ qui sera réalisé le 16 août 2021;
4. Soumissions pour l'émission de billets;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-08-164 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1,059 400.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 AOÛT 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 059 400 \$ qui sera réalisé le 16 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
542 A	139 300 \$
542 A	111 300 \$
607	315 500 \$
607	493 300 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 542A et 607, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	112 400 \$	
2023	114 600 \$	
2024	116 800 \$	
2025	119 000 \$	
2026	121 300 \$	(à payer en 2026)
2026	475 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 542A et 607 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-08-165 4. **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS :**

Date d'ouverture	9 août 2021	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	16 août 2021
Montant	1 059 400 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 août 2021, au montant de 1 059 400 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

112 400 \$	1,64000 %	2022
114 600 \$	1,64000 %	2023
116 800 \$	1,64000 %	2024
119 000 \$	1,64000 %	2025
596 600 \$	1,64000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,64000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

112 400 \$	1,68000 %	2022
114 600 \$	1,68000 %	2023
116 800 \$	1,68000 %	2024
119 000 \$	1,68000 %	2025
596 600 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,68000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

112 400 \$	0,60000 %	2022
114 600 \$	0,85000 %	2023
116 800 \$	1,10000 %	2024
119 000 \$	1,40000 %	2025
596 600 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,75600 Coût réel : 1,75973 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE pour son emprunt par billets en date du 16 août 2021 au montant de 1 059 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 542A et 607. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

2021-08-166 6.
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance

extraordinaire soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

